



COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Au Conseil Général de la Commune de Bougy-Villars

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

chargée d'étudier le préavis 03-2019 relatif aux comptes et au rapport de gestion de l'exercice 2018.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

La commission s'est réunie en séance ordinaire le 22 mai et le 4 juin dans les locaux communaux.

Etaient présents les membres de la commission de gestion suivants :

Messieurs: Jean Michel Thieulin, Alfred Wiesmann et Marc Lancoud.

Pour la séance du 22 mai, étaient également présents:

Monsieur François Calame, Syndic, Monsieur Christophe Favre, Municipal et responsable de la comptabilité communale ainsi que Monsieur Montoro de la fiduciaire Heller SA en charge de la bourse communale. La commission de gestion les remercie tant pour la qualité des explications que pour le temps accordé.

Généralités

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2018 ont été vérifiés par un réviseur agréé, Monsieur Thierry Jaccard du Bureau Fiduciaire CoFiRev. Il a procédé à un examen succinct des comptes communaux et en a déduit qu'ils ne comportent pas d'anomalie significative et qu'ils sont dès lors conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

La commission de gestion relève que les comptes tendent à devenir de plus en plus lisibles grâce au découpage toujours plus fin du plan comptable que met en place la municipalité avec le concours de la bourse. Il reste qu'il est toujours difficile d'appréhender certaines écritures notamment celles en lien avec la péréquation financière et que la commission de gestion transpire à grosses gouttes lorsqu'il s'agit de les comprendre et cela malgré les explications et documents donnés par la municipalité et la bourse.

A l'instar des comptes 2016 et 2017, ceux de 2018 sont d'excellente mouture. A nouveau des impôts conjoncturels nous permettent d'être largement bénéficiaires et de voir ainsi l'avenir sereinement. Il faudra d'ailleurs se demander s'il n'y a pas quelque chose à faire avec nos liquidités dormant sur des comptes ne rapportant au mieux rien, voire coûtant de l'argent.

Analyses

Bilan

Le total du bilan s'élève à CHF 22.6 mio, en hausse de près de 17% par rapport à 2017. Quelques points sont à relever :

A l'actif :

- Les disponibilités restent stables malgré les investissements importants liés aux rénovations.
- Les actifs transitoires augmentent de CHF 2.2 mio. Cette hausse correspond principalement à du trop payé au niveau de la facture sociale. Le calcul des acomptes avaient été basés sur les revenus extraordinaires 2016/2017. En 2018, malgré les revenus extraordinaires, le montant de la facture sociale baisse à CHF 2.5 mio vs CHF 3.8 mio estimés par le canton (soit un écart de 1.3 mio). Le solde de l'écart, soit CHF 0.5 mio, correspond au montant de péréquation directe pour le dernier trimestre 2018 payé en trop par la commune et qui a été remboursé en 2019.
- Les bâtiments et construction augmentent de CHF 1.2 mio en lien avec les travaux de rénovation

A noter qu'au niveau de l'actif, il y a deux comptes débiteurs DOMICIM, société gérant le parc immobilier de la commune, totalisant un montant de kCHF 213. La COGESFIN demande à la municipalité de trouver un moyen pour que les loyers et autres revenus encaissés pour le compte de la commune soient payés au fil de l'eau afin de minimiser le risque débiteur.

Au passif :

- Les passifs transitoires augmentent de CHF 1.2 mio. Contrairement à la charge péréquative indirecte (facture sociale), la charge péréquative directe a été sous-estimée de CHF 1.7 mio. Basé sur l'estimation cantonale, la commune devait recevoir un montant de CHF 1.9 mio, finalement ce ne sera que CHF 0.2 mio qu'on recevra.
- Le capital progresse CHF 2.2 mio grâce au bénéfice de l'année. Ceci renforce la solidité financière de la commune.

Comptes de fonctionnement

Le budget 2018 était légèrement bénéficiaire prenant en compte des impôts conjoncturels à hauteur de CHF 236k. Finalement les comptes terminent avec un bénéfice confortable de CHF 2.2 mio et des impôts conjoncturels de CHF 2.3 mio. Hors les impôts conjoncturels, les comptes de la commune auraient été légèrement négatifs en tenant compte de l'impact de la baisse des revenus sur la péréquation.

Les revenus 2018 sont en hausse, CHF 0.6 mio, par rapport aux prévisions budgétaires. Les variations principales sont :

- -2.2 mio de surestimation du montant des acomptes de péréquation directe à récupérer du canton
- +2.0 mio d'impôts non prévisibles
- +0.6 mio d'impôts sur les revenus et fortunes

Au niveau des charges, elles baissent de CHF 1.6 mio. Les baisses principales sont :

- +0.1 mio d'honoraires et d'indemnisation de la municipalité
- -0.5 mio de baisse contribution à la péréquation directe (la baisse de revenu de 2.2 mio combinée à la baisse de la contribution de 0.5 mio donne la baisse de 1.7 mio mentionnée au niveau du passif transitoire)
- -1.3 mio de baisse péréquation indirecte (mentionnée au niveau de l'actif transitoire)
- +0.2 mio d'attribution au réseau d'épuration et d'égouts

Si on prend plus en détail certains éléments nous avons pour :

1-Administration générale

Indemnités de la municipalité :

Les frais de la municipalité ont considérablement augmenté en 2018 (plus environ 25% par rapport à 2017 ou au budget). Cette augmentation s'explique par le nombre de chantiers en cours et aussi par le travail de communication fait régulièrement auprès de la population. Néanmoins la COGESFIN, qui avait déjà alerté la municipalité l'année passée, juge la hausse trop importante particulièrement en regard des coûts des communes comparables à Bougy-Villars et demande à la municipalité de proposer des règles claires sur ce qui compose la rémunération de la municipalité. Elle recommande aussi la fixation d'un plafond global de la rémunération afin d'éviter tout dérapage.

Transports publics :

Bougy est très bien situé pour la vue sur le Mont Blanc mais est beaucoup moins bien en ce qui concerne les transports publics. Nous ne pouvons qu'encourager la Municipalité à promouvoir le bus ou autres moyens de transport et d'insister auprès des transporteurs pour maintenir voir augmenter la fréquence des passages, même si cela doit coûter un peu à la collectivité.

Ressources humaines :

Une étude de gestion humaine avec 3 communes (Allaman, Féchy et Perroy) et un bureau spécialisé a été effectuée. Les 4 communes ont analysé l'état des documents actuels : règlement du personnel, cahiers des charges, contrats et assurances. Les communes sont libres d'utiliser cette étude en fonction de leurs besoins.

3- Domaine et bâtiments

Loyers des immeubles :

Il est intéressant de voir les premiers effets très positifs des deux premières maisons rénovées (Maringue et Collège) qui ont rapporté en net plus de 100'000.-. Pour mémoire, ce revenu n'entre pas dans la péréquation financière, pour l'instant du moins.

Le refuge :

Le refuge Intercommunal est bien utilisé mais toujours déficitaire. Les locations ne couvrent pas les dépenses administratives. Le déficit est partagé entre les communes en fonction du nombre d'habitants. Pour la commune de Bougy cela représente 2'500 CHF par année. Peut-être il serait judicieux de revoir les charges et le coût par location.

Carte chromatique :

L'établissement d'une carte chromatique est une excellente chose pour les propriétaires et la Commune. Elle remplace favorablement l'interdiction, selon l'ancien règlement, de la couleur blanche.

4- Travaux

Outils électriques :

Nous ne pouvons que saluer la Commune pour son initiative d'équiper l'employé communal avec des outils électriques adaptables sur une batterie dorsale. Peut-être que la Commune pourrait, par le biais d'une incitation, motiver les propriétaires à utiliser des tondeuses électriques plus silencieuses et plus en adéquation avec nos préoccupations environnementales.

Recyclage :

Aujourd'hui, nous devons jeter les différentes sortes de plastiques dans la poubelle. Incinérés, ils aident à la combustion des autres déchets en économisant du fuel ou du gaz. Ils contribuent à produire de l'énergie, utilisée pour chauffer des logements ou des équipements collectifs. Toutefois, il est toujours plus écologique de recycler que de brûler. Ne pourrait-on pas mieux valoriser ce type de déchets ?

Conclusions.

3^{ème} exercice de suite largement bénéficiaire. 3 années de suite que des entrées fiscales extraordinaires viennent faciliter financièrement la vie de la commune. A nous de dépenser avec mesure les deniers publics afin que les générations futures puissent aussi profiter de cette manne extraordinaire. Il reste que sans ces revenus extraordinaires, la commune serait dans l'incapacité de financer de grands travaux.

Au terme de ce rapport, la Commission de gestion aimerait remercier la Municipalité dans son entier pour son engagement et pour le travail fourni pendant l'année 2018. Nous voulons adresser des remerciements plus particuliers à Monsieur Christophe Favre, responsable des finances communales, ainsi qu'à la fiduciaire Heller qui a repris les comptes en cours d'année.

Fort de ce qui précède, notre commission à l'unanimité de ses membres vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général.

Vu le préavis municipal n°3/2019,

Entendu le rapport de la commission chargée de son étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1. D'accepter les comptes et la gestion communale pour l'exercice 2018, lesquels présentent un excédent de revenu de CHF 2'186'412.-,**
- 2. De porter l'excédent au capital, lequel s'élève à CHF 7'741'909.-**
- 3. D'accepter le dépassement net de CHF 41'090.- sur les postes « Maison Maring » et « Collège » du préavis n°10/2013**
- 4. De donner les décharges d'usage à la commission de gestion, à la Municipalité ainsi qu'au boursier communal.**

Pour la Commission de Gestion et des Finances

Richard	Marc	Jean-Michel	Alfred
Gerritsen	Lancoud	Thieulin	Wiesmann

Copies
Président du Conseil Général
Secrétaire du Conseil Général
Municipalité (2)
Membres de la CoGestFin (4)